

**CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LE
DEVELOPPEMENT
DES PROVINCES DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU**

Rapport de l'atelier du Sud Kivu

- Excellence Monsieur l'Abbé Président de la Conférence,
- Honorable Président du Comité des Sages,
- Honorables Députés et Sénateurs,
- Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Excellence Madame la Secrétaire Exécutive de la Conférence internationale sur la Paix dans la Région des Grands Lacs,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des missions diplomatiques et Représentants des organismes internationaux,
- Mesdames et Messieurs les conférenciers,
- Distingués invités,

Introduction

L'Atelier Sud-Kivu de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement, l'honneur de vous présenter en ce jour son rapport final. Mais avant toute chose, permettez-moi de vous informer qu'elle a fonctionné suivant le prescrit de l'Ordonnance n° 08/001 datée au 03 /01/2008 portant nomination des membres du Bureau, du Comité des Sages, du Panel des Modérateurs, du Secrétariat Technique ; ainsi que conformément du Règlement intérieur de la Conférence adopté à Goma, le 09 janvier 2008.

Convoquée le 15 janvier 2008 à 13h00, la Plénière de l'Atelier s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Baudouin Hamuli Kabarhuza, votre serviteur, Président de l'Atelier Sud-Kivu assisté du Vice président Monsieur Paul Musafiri Nalwango ; ainsi que du Rapporteur Madame Aurelie Bitondo et des Rapporteurs adjoints Honorable Marthe Bashomberwa , Dr Kininga Mba , Enock Ruberangabo , et de l'Honorable Shenila Mwanza. Après avoir donné l'orientation générale des débats en plénière et la méthodologie de travail dans les commissions et les sous-commissions, le travail a immédiatement commencé.

Plus de 500 personnes délégués de la province du Sud-Kivu, les experts et d'autres invités ont participé aux débats et discussions dans les plénières et les réunions des

commissions et des sous-commissions . Je voudrais en profiter pour leurs exprimer mes remerciements les plus sincère pour l'assiduité, la discipline et la créativité dont ils ont fait montre dans le travail.

Pour remplir sa tache, l'Atelier Sud-Kivu s'est inspiré des **diverses déclarations générales** faites par différents orateurs durant les Plénières de la Conférence qui ont précédé les travaux des ateliers, **les fiches techniques** préparées par les experts, ainsi que le **Pacte de sécurité, de stabilité et de Développement de la Région des Grands lacs** signé en Nairobi le 16 décembre 2006. Ces documents nous ont été d'une grande utilité.

- Au cours de la plénière du 15 janvier 2008, les membres de l'Atelier ont suivi le développement des 4 thématiques de la conférence, à savoir « paix, sécurité, développement, questions humanitaires et Sociales » présenté par les experts et d'autres personnalités en 4 panels, à l'issu desquels un débat s'est engagé pour mieux comprendre l'état des problématiques sous examen, les causes et les conséquences.

- Le 16 janvier, nous avons travaillé dans les Commissions. Celles-ci ont rapidement éclatées en sous-commissions. Certaines sous commissions ont travaillé sur le présent site, d'autres ont travaillé dans le Campus Moise de l'ULPGL. Nous avons poursuivi le travail le 17 janvier.

- Le 18 janvier, une plénière d'adoption des rapports des travaux des commissions a été tenue. Après la présentation des tous les rapports, il s'en est suivi un débat à l'issu duquel les rapports ont été adopté moyennant quelques amendements et ajouts.

- Nous tenons à Vous remercier, Révérend Président et remercier le Secrétariat technique pour l'appui logistique que nous avons reçu pour faciliter nos travaux.

- Je demande à notre Rapporteur, Madame Aurélie Bitondo, de procéder à la présentation des pistes de solutions et recommandations de notre Atelier sur les 4 problématiques de la Conférence.

Votre Atelier vous propose, pour adoption , les pistes de solution et les recommandations suivantes :

I. A PROPOS DE LA THEMATIQUE « PAIX »
--

a. Concernant les aspects identitaire et intercommunautaire au Sud-Kivu :

1. Désarmer sans condition toutes les milices étrangères opérant au Sud Kivu et leur rapatriement soit dans leurs Pays d'origine, soit, le cas échéant, dans d'autres Pays sous l'égide de l'O.I.M ;
2. Désarmer tous les groupes armés locaux.
3. Sensibiliser les jeunes œuvrant au sein des groupes armés de quitter leurs rangs ;
4. Restituer l'identité d'origine aux villages, collines, rivières, etc. renommés par les combattants HUTU rwandais.
5. Planifier, coordonner et contrôler les programmes et actions des organismes humanitaires et autres Ongs nationales et internationales ;
6. Appliquer le *Communiqué conjoint de Nairobi* et que le délai de rapatriement des groupes armés rwandais soit de strict application ;
7. Ne pas octroyer abusivement la nationalité congolaise aux membres des groupes armés étrangers en utilisant une mauvaise interprétation de l'article 11c du *Communiqué conjoint de Nairobi*.
8. Faire recours aux voies légales en matière de découpage territorial ou de création d'entités administratives avec comme objectif de rapprocher l'administration des administrés accompagné d'un programme cohérent de développement pour le désenclavement de toutes les entités.
9. Vulgariser les dispositions juridiques en matière de nationalité;
10. Prendre en compte l'équilibre des communautés dans la politique d'embauche et éviter l'exclusion dans les services publics, la police et l'armée.
11. Mettre en place un cadre permanent de concertation et de réconciliation entre communautés en s'inspirant de la palabre africaine.
12. Organiser une campagne de désintoxication et l'envoi d'un message de paix dans nos villages ;
13. Faire respecter les limites de différentes Chefferies et Groupements ;
14. Prise en charge par l'Etat des militaires et policiers en service au Sud-Kivu ;
15. Mettre en place des mécanismes de résolution des conflits fonciers, et vulgariser la loi foncière et ses mesures d'application ;
16. Organiser des funérailles dignes et érection des monuments symboliques pour toutes les notabilités et autres victimes de la guerre ;

17. Entreprendre des négociations et signer des accords tripartites RD Congo, HCR et les Pays voisins (Rwanda, Burundi, Ouganda, et Tanzanie) en vue du retour des Congolais réfugiés dans ces pays;
18. Impliquer les autorités coutumières dans le processus de rapatriement des réfugiés en vue de leur identification ;
19. Interdire aux politiciens d'instrumentaliser les communautés et d'exploiter les différences ethniques pour des fins de positionnement.
20. Organiser le recensement de la population et la mise en circulation des cartes d'identité sécurisées

b. Concernant le Rôle et la responsabilité de l'Etat et des leaders dans la crise au Sud-Kivu

1. Sécuriser et protéger le Sud-Kivu en augmentant les effectifs des forces le long des frontières ;
2. Terminer le processus d'intégration de l'armée au Sud-Kivu ;
3. Déployer d'urgence les unités brassées dans les villes du Sud-Kivu ;
4. Envisager la création d'un tribunal pénal international pour le Kivu afin de combattre l'impunité, les massacres, des viols et les crimes contre l'humanité ;
5. Réprimer les agents responsables des tracasseries
6. Promouvoir les projets sociaux et économiques ;
7. Accélérer la réforme des services de sécurité ;
8. Assainir et restructurer les services aux frontières ;
9. Actualiser les instruments juridiques relatifs aux questions foncières ;
10. Respecter strictement la constitution et les lois de la République afin de faire régner la paix au Sud-Kivu ;
11. Sensibiliser les populations à la culture de la paix, de la tolérance, de la réconciliation et du pardon
12. Résoudre pacifiquement les conflits intercommunautaires et éviter de les internationaliser.

c. Concernant la question de l'Egalité des ethnies devant la loi

Afin de faire régner la paix et la sécurité dans notre province du Sud-Kivu, tous les membres des ethnies doivent être considérés égaux devant la loi. Au regard de cette question, l'Atelier recommande ce qui suit :

1. Au niveau législatif : que les compétences des OPJ des Services de Sécurité fixées par le décret de 2002 soient revues et limitées aux seules infractions constituant des atteintes à la sécurité et à la sûreté de l'Etat.
2. En attendant cette révision, que ces OPJ soient déjà soumis à l'autorité de l'Officier du Ministère Public lorsqu'ils agissent en cette qualité et qu'ils reconnaissent les droits de la défense des personnes poursuivies.

3. Au niveau de l'Administration, que des enquêtes sérieuses soient diligentées par la hiérarchie pour vérifier les allégations de violation des droits constitutionnels des membres de certaines communautés afin d'établir les responsabilités et éventuellement sanctionner les coupables.

d. Concernant les Violations des droits humains basées sur des considérations ethniques

1. De manière générale, les participants recommandent que les pouvoirs publics organisent des enquêtes sur les violations massives et graves et que les coupables soient sanctionnés conformément à la loi.
2. Que les participants à la conférence réaffirment que les membres des communautés Banyamulenge et Barundi jouissent de la nationalité congolaise au même titre que les membres des toutes les autres ethnies du Sud Kivu conformément à la constitution.
3. Que les pouvoirs publics en général, et le pouvoir judiciaire en particulier, découragent et sanctionnent toute personne ou groupe de personnes qui continuerait à tenir des propos de nature à dénier la nationalité aux membres d'une communauté congolaise.
4. Qu'à l'issue de cette conférence, une campagne de vulgarisation de la constitution, soit menée auprès de la population Congolaise en général et celle de la Province du Sud-Kivu en particulier.
5. Que le Gouvernement congolais mette sur pied un programme d'éducation à la citoyenneté de sorte que chaque congolais, quelque soit son ethnie ou sa religion, soit informé sur ses droits et ses obligations. Une telle éducation devra mettre un accent sur le patriotisme et la cohabitation pacifique.
8. Que les membres des communautés dont le droit à la nationalité est remis en cause ainsi que toute personne qui se sent visée par des discours d'incitation à la haine ethnique et tribale puisse recourir aux instances judiciaires compétentes pour dénoncer ces faits au lieu de garder passivement l'attitude de victimisation.

e) Concernant la problématique de la distribution de la justice.

1. Rétablir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de la province et sécuriser les populations,
2. Mettre en place une commission d'enquête indépendante mixte (nationale et internationale) en vue de l'identification des crimes commis dans le Kivu depuis 1996, d'identifier et de proposer des sanctions contre leurs auteurs,
3. Assurer aux femmes le déroulement des procès équitables,

4. Sanctionner les coupables les auteurs de violations des droits de l'homme, des viols, de transmission délibérée du VIH/SIDA, des pillages et des destructions méchantes de biens privés des citoyens,
5. Créer une Commission d'identification et indemnisation des victimes des conflits et guerres. Cette commission s'occuperait entre autres de définir la nature d'indemnisation appropriée, et d'indemniser les victimes.
6. Prévoir, **dans le Fonds de stabilisation et de reconstruction du Kivu**, un budget d'indemnisation des victimes des conflits et des guerres qui ont sévit dans la région depuis 1996.
7. Concernant **l'amnistie**, l'atelier Sud Kivu propose l'extension de l'amnistie déjà votée pendant la Transition pour être appliquée aux cas des groupes armés congolais à démobiliser et à intégrer au brassage.

f. Concernant la question de la Vérité, Justice et Réconciliation

1. L'atelier préconise la restructuration et réactivation de la Commission Vérité et Réconciliation après avoir procédé à l'évaluation du travail abattu.
2. Une nouvelle loi créera la nouvelle Commission Vérité et Réconciliation.

g) Concernant la Gestion et résolution des conflits

1. Renforcer les mécanismes de prévention et contrôle des conflits locaux,
2. Mettre en œuvre un programme d'éducation à la citoyenneté à partir de la base dans les écoles
3. Respecter et appliquer les instruments légaux nationaux et internationaux,
4. Appliquer et faire respecter le code minier, forestier... jusqu'à la base
5. Prendre des mesures et des sanctions pour lutter contre toutes formes des violences faites à la femme et la jeune fille,
6. Assurer une représentation équitable de la femme congolaise en général, et celle du Kivu en particulier, à tous les niveaux de prise de décision au niveau local, provincial, national et international pour participer pleinement dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
7. Récupérer toutes les armes légères qui circulent entre les mains des civils.

h. Concernant la réconciliation

1. Renforcer l'enseignement de l'histoire de la R.D.Congo adaptée aux avancées actuelles par rapport à la nationalité.
2. Mener un recensement général et fiable de la population en s'inspirant des acquis positifs de la C.E.I.
3. Partager les postes de responsabilité en tenant compte du respect des équilibres et le principe de la méritocratie équilibrée pour promouvoir la réconciliation,
4. Désenclaver les entités territoriales par des infrastructures routières adéquates pour favoriser les contacts et les échanges entre les communautés.

5. Rendre la gestion des terres et des ressources naturelles harmonieuse avec la reconnaissance de l'autorité coutumière et en faveur des intérêts des populations locales. .
6. Promouvoir un plan de l'exploitation industrielle et planifiés des ressources rares du pays dans une stratégie de proximité.
7. Recenser régulièrement les immigrants et mettre à jour leurs fichiers.
8. Instituer un service militaire obligatoire après l'école secondaire pour renforcer l'armée et la police chaque fois que la république a besoin de leur service.
9. Faire du rétablissement de la vérité sur la crise du Kivu une priorité en vue de la réconciliation.
10. Créer un cadre de renforcement des capacités et de dialogue des dirigeants politiques et sociaux pour asseoir la culture de la paix, de la réconciliation et de la démocratie.
11. Appuyer et renforcer les mécanismes de lutte contre les détournements des ressources publiques et la corruption, par exemple en créant des services de lutte contre la corruption.
12. Assurer la rémunération juste et régulière de tous les fonctionnaires en poste au Sud Kivu.
13. Criminaliser la tribalisation des services publics.
14. Mettre sur pied un Comité de suivi des résolutions de la Conférence ainsi qu'une Commission permanente de pacification du Kivu ayant son siège au Kivu et une représentation à Kinshasa.

II. A PROPOS DE LA THEMATIQUE « SECURITE »

a. Concernant la question de la Reforme du secteur de Sécurité: *Défense, Justice, Police et Services de Sécurité*

1. Sensibiliser les groupes armés à déposer les armes et à rejoindre le processus de brassage ou de DDR
2. Accélérer le processus de brassage après identification des éléments dans leurs groupes armés respectifs et les brasser en dehors de leurs territoires;
3. Améliorer les conditions sociales des militaires par notamment la construction des casernes militaires en dehors des villes ;
4. Sanctionner les officiers militaires coupables d'affairisme, de corruption ou de détournement des soldes et fonds de ménage des militaires ;
5. Former et recycler les troupes à l'idéologie du patriotisme et de sacrifice pour la défense de la nation ;
6. Procéder au recensement de tous les militaires au sein de leurs unités respectives au Sud Kivu ;
7. Mettre en retraite des militaires avancés en âge et assurer leur réinsertion sociale ;
8. Créer des centres de formation des élites de l'armée et installer des bases militaires à l'Est du pays ;
9. Eviter la prolifération des officiers militaires sans fonction

b. Concernant la Police

1. Maîtriser les effectifs des policiers par province et territoire afin d'éviter des tricherie dans la paie des salaires ;
2. Renforcer la confiance entre la police et la population ;
3. Améliorer les conditions de vie des policiers et moderniser la gestion de la police nationale au Sud Kivu;
4. Renforcer les équipements de la police : communication, transport et autres ;
5. Bien sélectionner et nommer les nouveaux dirigeants de la police au Sud-Kivu ;
6. Intégration d'un système de grade et de promotion en tenant compte de mérite ;
7. Création d'une base des données électroniques nationales d'empreintes digitales et de casiers judiciaires sous la gestion de la Police nationale, en province et au niveau national ;
8. Réhabiliter et construire des maisons de détention convenables dans les chefs lieux de territoire ;
9. Déployer et renforcer les effectifs de la police au niveau des territoires et des groupements ;
10. Multiplier les formations et recyclages des policiers ;

c. Concernant les SERVICES DE SECURITE

1. Organiser le recensement général des agents de l'ANR et de la DGM
2. Respecter les normes de recrutement des nouvelles unités des agents ANR et DGM
3. Muter les agents ANR et DGM issus de la Transition dans d'autres provinces
4. Renforcer les capacités opérationnelles de ces deux services au niveau provincial et local ;
5. Former et affecter les femmes au niveau des organes de prise des décisions dans les services de sécurité,
6. Améliorer les conditions de vie des agents de l'ANR et de la DGM ;
7. Renforcer la discipline et les sanctions internes vis-à-vis des agents.

d. Concernant la problématique des forces négatives étrangères

1. Désarmer et organiser le rapatriement immédiat des groupes armés étrangers conformément au Communiqué conjoint de Nairobi avec l'appui de la MONUC .
2. Organiser des centres de transit sécurisés pour le retour de ces combattants
3. Exiger des décideurs et acteurs politiques rwandais de faciliter la réussite des opérations des rapatriements de leurs ressortissants
4. Appuyer les institutions impliquées à la base dans les actions de sensibilisation et de rapatriement des combattants étrangers (Société civile, Églises....)
5. Dénoncer et mettre fin au trafic illicite des minerais par les groupés armés étrangers au Sud Kivu.

e. Concernant les groupes armés incontrôlés

1. Déplacer les anciens chefs des groupes armés loin de leurs milieux d'origine ou de leurs secteurs opérationnels.
2. Renforcer les éléments de la police locale, avec l'appui de la MONUC, pour l'occupation future des positions pendant le brassage des groupes armés
3. Récupérer les armes par les opérations mixtes des bouclages par la PNC et FARDC.
4. Encourager les initiatives de remise volontaire des armes contre tôle, vélos ou vache selon le contexte local.

f. Concernant le DDRRR ET PNDDR

1. Assurer la bonne gestion des moyens mis à la disposition des programmes par le bon choix des partenaires et d'un personnel compétents et intègres.
2. Appuyer spécifiquement la réinsertion des femmes et les enfants dépendant des démobilisés.
3. Prévoir les structures efficaces de prise en charge sanitaire dans les sites
4. Fournir les personnels de base comme élément de liaison et sensibilisation
5. Associer la communauté locale, la société civile dans les différentes étapes de programmes

6. Identifier les vraies Mai Mai et les faux qui servent de liaison avec les FDLR et autres groupes isolés
7. Dissocier les combattants étrangers d'avec les réfugiés non armés qui sont traditionnellement du mandat du HCR

g. Concernant la surveillance aux frontières et la gestion des populations

1. Renforcer les mécanismes de surveillance des frontières,
2. Impliquer les populations frontalières dans la surveillance des frontières.
3. Doter les services des matériels et équipements modernes.
4. Encourager des rencontres bilatérales entre services frontaliers
5. Gérer et maîtriser les mouvements des populations
6. Former et intégrer les femmes dans les services de police des étrangers,
7. Réhabiliter et redynamiser les services de l'État Civil
8. Instaurer un système de recensement régulier et permanent de la population

h. Concernant la sécurité aux Frontières

1. Redynamiser la CEPGL pour promouvoir une sécurité collective pour la bonne gestion des frontières
2. Renforcer les services extérieurs en privilégiant le professionnalisme
3. Mettre en œuvre la Commission Permanente des frontières en RDC créée par l'ordonnance n° 07/064 du 24 août 2007 comme mécanismes de contrôle.
4. Rendre opérationnelle la Direction de la Police des frontières au sein de l'Inspection Générale de la Police créée par l'ordonnance n°07/046 du 12 juin 2007 ;
5. Normaliser les relations diplomatiques avec les pays voisins et moderniser la politique de gestion de nos frontières ;
6. Redéfinir la conception du système global de défense et de sécurité à travers la Commission de réforme de la sécurité ou les états généraux de la *défense et de sécurité* ».

I. Concernant la question de la Justice militaire

1. Améliorer les conditions sociales et de travail des magistrats militaires en mettant à leur disposition des moyens financiers suffisants;
2. Recruter de nouveaux magistrats militaires en tenant compte du genre ;
3. Nommer et affecter les magistrats militaires hauts gradés au SUD-KIVU
4. Créer des juridictions militaires à SHABUNDA, MWENGA, WALUNGU, IDJWI, KALEHE
5. Construire des édifices de justice militaire à Bukavu et à Uvira à court terme
6. Accélérer l'exécution du programme REJUSCO
7. Sécuriser les magistrats militaires dans l'exercice de leurs fonctions.
8. Organiser et renforcer le contrôle de l'action des OPJ militaires par les Auditeurs avec le concours effectif des commandements des unités

9. Rapprocher la justice des justiciables notamment par l'implantation d'un parquet militaire détaché à Kamituga et des Inspecteurs judiciaires dans chaque centre de grande concentration des militaires et des policiers.
10. Organiser les séminaires de formation permanente à l'intention des commandants des Unités des FARDC et de la Police avec les autorités judiciaires.
11. Faire la lumière et juger convenablement les affaires d'assassinat du militant de droit de l'homme Kabungulu et du journaliste Maheshe.

III. A PROPOS DES QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES

a. S'agissant de la lutte contre les Violences, la Coercition et les Privations des libertés en vue de la protection des civils :

1. Encourager les ONG des Droits de l'Homme à mettre en place un mécanisme de monitoring des cas de violences.
2. Impliquer les chefs traditionnels dans la recherche des solutions aux violences domestiques et communautaires.
3. Redéfinition d'une nomenclature des taxes et mettre en me mécanisme d'un guichet unique.
4. Supprimer toutes les barrières sur toute l'étendue du territoire du Sud-Kivu
5. Sensibiliser la population contre la justice populaire.
6. Sensibiliser les combattants engagés dans les conflits sur le droit humanitaire international
7. Créer et délivrer une carte d'identité sécurisée.
8. Promouvoir l'éducation à la culture de la paix à travers les radios communautaires et les média nationaux.
9. Favoriser et encourager les mariages intercommunautaires

b. En ce qui concerne les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil

1. Assurer l'assistance humanitaire intégrale et suffisante aux déplacés dans leurs milieux d'accueil.
2. Renforcer les mesures de sécurité autour des villages et les centres accueillant les déplacés.
3. Identifier les personnes déplacées qui ont perdu leur pièce d'identité et leur en procurer.
4. Faciliter l'accès des humanitaires à tous les déplacés sans distinction
5. Sensibiliser les déplacés au retour volontaire une fois la sécurité rétablie dans leur milieu d'origine.

6. Désenclaver les zones de concentration des déplacés qui sont actuellement inaccessibles.
7. Organiser l'évaluation des besoins des déplacés se trouvant dans les milieux difficilement accessibles.
8. Apporter l'assistance, dans la mesure du possible, aux familles d'accueil des déplacés en vue de renforcer leur capacité à supporter leur poids.
9. Faciliter l'accès des organismes humanitaires à tous les déplacés sans distinction.

c. Pour combattre les Violences sexuelles :

1. Appliquer avec force la politique de « TOLERANCE ZERO » contre les auteurs des violences sexuelles.
2. Créer un tribunal spécial pour juger les auteurs des violences sexuelles
3. Appliquer le « vetting » pour empêcher les responsables des violences sexuelles et des massacres à accéder aux postes de responsabilité.
4. Envisager le déport des juridictions en dehors des lieux où les violences sexuelles ont été commises en vue de protéger les victimes, leurs défenseurs et les témoins
5. Plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour une meilleure prise en charge des victimes.
6. Apporter l'appui psychosocial adéquat aux femmes et filles porteuses de grossesses issues de viols et violences sexuelles.
7. Installer et renforcer les structures de prise en charge de victimes directes et indirectes des violences sexuelles.
8. Vulgariser les lois réprimant les violences sexuelles et les autres instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC concernant ces faits.
9. Combattre les pratiques coutumières rétrogrades.
10. Exiger des autorités politiques et militaires de sanctionner systématiquement auteurs des les violences sexuelles.
11. Rejeter les pratiques d'arrangement à l'amiable au sujet des violences sexuelles.

d. Concernant la Protection de l'enfance

1. Créer et accorder des moyens conséquents aux centres d'encadrement et de professionnalisation des enfants, et des jeunes abandonnés et en situation difficile.
2. Vulgariser et appliquer la Convention relative à la protection et aux droits de l'enfant au Sud Kivu
3. Renforcer les capacités des juridictions sur l'enfance.
4. Soutenir et encourager les parlements d'enfants
5. Sanctionner les personnes morales ou physiques qui accusent les enfants de sorcellerie.

e. S'agissant de l'accès aux services de base

Dans le domaine de la santé et de l'éducation

1. Réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires détruites et endommagées pendant les guerres.
2. Subventionner les prix des médicaments de première nécessité, en particulier les antipaludiques et autres
3. Introduire le cours sur la culture de la paix et de la tolérance dans les écoles primaires et secondaires
4. Réhabiliter et équiper les établissements scolaires, universitaires et centres de Recherche scientifiques endommagés pendant les guerres.
5. Construction de nouvelles écoles dans les entités éloignées et des bâtiments modernes pour les universités.
6. Subventionner l'enseignement et octroyer les bourses d'études aux universitaires
7. Assurer la gratuité de l'enseignement primaire.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

1. Réhabiliter les sources et les adductions d'eau détruites pendant les guerres
2. Multiplier les adductions d'eau pour rapprocher les points d'eau des habitations afin de prévenir les viols
3. Financer les ONG locales spécialisées dans le domaine de l'eau pour une meilleure couverture en vue de contribuer au contrôle du choléra.
4. Entreprendre des campagnes de sensibilisation de la population sur l'hygiène du milieu et sur la gestion des déchets
5. Organiser les services de ramassage des déchets ménagers surtout dans la ville de Bukavu et dans la cité d'Uvira et **soutenir** le recyclage et le traitement des déchets
6. Dégager les égouts dans la ville de Bukavu

f. S'agissant de la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés

Pour les Personnes déplacées internes

1. Organiser une assistance au retour et à la réinsertion.
2. Assurer la réhabilitation d'urgence des routes à destination des zones de retour des déplacés.
3. Initier les projets d'autofinancement en octroyant les micros crédits et appuyer les projets de développement communautaire destinés aux retournés.
4. Mettre en place des structures mixtes de base de règlement des conflits fonciers éventuels.
5. Identifier les déplacés du Sud Kivu dans d'autres provinces à travers une commission ad hoc en vue de faciliter leur retour dans leurs milieux d'origine.

Quant aux Réfugiés congolais dans les pays voisins

1. Sensibiliser les communautés locales à l'accueil et à la réinsertion des rapatriés pour une cohabitation pacifique.
2. Impliquer les leaders communautaires en vue de la reconnaissance de la propriété foncière des rapatriés.
3. Organiser des visites de sensibilisation et de réconfort moral aux réfugiés dans les pays d'accueil
4. Constituer une commission tripartite HCR, RDC, et pays d'accueil en vue d'identifier les réfugiés vivant dans les trois pays (Rwanda, Burundi et Ouganda) pour déterminer les zones de retour, évaluer le caractère volontaire du rapatriement et la situation sécuritaire dans les zones de retour.
5. Appuyer la réinsertion et la réintégration socio économique des rapatriés

g. S'agissant des questions sociales spécifiques

Pour les Personnes vivant avec handicap

1. Mettre en place des programmes spécifiques de prise en charge des personnes vivant avec handicap notamment ceux dont le handicap provient des guerres.
2. Financement des activités génératrices des revenus et de micro finances en faveur personnes vivant avec handicap.

Pour la Pandémie du VIH/Sida

1. Rendre disponibles des antirétroviraux produit localement par la Pharmakina.
2. Renforcer le contrôle du système de transfusion sanguine.
3. Augmenter le nombre des centres de dépistage volontaire.
4. Combattre la stigmatisation et la discrimination contre les PVV et les PA.
5. Mettre dans chaque hôpital le service de prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) en vue de diminuer les risques de transmission de la mère à l'enfant
6. Renforcer le personnel soignant sur la prévention, la prise en charge et la diminution de l'impact du VIH/SIDA

Pour les Peuples autochtones pygmées

1. Faciliter la cohabitation pacifique et la réintégration socio économique des peuples pygmées par la sensibilisation
2. Rendre gratuites les études des enfants pygmées quelque soit l'âge au niveau primaire et secondaire.
3. Créer des centres d'alphabétisation dans les localités habitées par les pygmées
4. Mettre en place une politique d'habitat pour les pygmées
5. Rendre gratuits les soins médicaux des pygmées dans les hôpitaux publics

III. A PROPOS DE LA QUESTION DU DEVELOPPEMENT

Les actions à mener dans les villes et les territoires sont à inscrire dans le cadre du renforcement de la paix et la stabilité. Elles sont à ajuster dans le cadre du DSCR. Les actions identifiées dans chaque territoire sont regroupées dans les priorités suivantes :

1. Réhabilitation des infrastructures : écoles, hôpitaux, marchés, aéroport de Kavumu et aérodromes, infrastructures publiques et centres de recherche scientifique et agronomique. C'est ici le lieu de relever que l'atelier a demandé la réhabilitation urgente du réseau électrique de toute la ville de Bukavu et ainsi que son extension à l'intérieur de la province. A cet effet, il sollicite la dotation de 4 nouveaux groupes pour la Centrale Ruzizi 1, la réhabilitation des petites centrales hydro-électriques de la province et la réalisation des nouvelles microcentrales.

2. Désenclavement : réhabilitation des ponts et routes de desserte agricole, et des grands axes routiers nationaux (Bukavu-Shabunda-Kindu, Bukavu-Mwenga-Kamituga-Kasongo, Bukavu-Uvira- Fizi, Bukavu-Bunyakiri-Walikale, Bukavu-Goma, Mwenga-Fizi-Kalemie) et des routes permettant d'atteindre tous les territoires. Il faut retenir aussi la réhabilitation du port de Kalundu, de Bukavu, ainsi que des ports secondaires de Baraka et de Idjwi. Il faut doter de bacs les localités de Kasthanu, Kitutu et Mapimo.

3. Construction de certains instituts de formation médicale, de formation agronomique, des ISP, et ISDR, construction des marchés, des écoles primaires et secondaires... Aussi un besoin d'aménagement des écoles techniques et professionnelles, particulièrement pour les jeunes et les démobilisés, a été retenu comme un grande priorité dans chaque territoire. On doit y ajouter les stades de football dans tous les territoires.

4. Réhabilitation et relance des infrastructures de production : fermes, laiteries, scieries, rizeries, palmeraies, pêcheries ...et centres de mécanisation agricole. Il faut ajouter qu'un besoin en fourniture d'intrants agricoles (semences améliorées, outils et machines agricoles...) a été retenu.

5. Soutien au secteur privé : il s'agit d'apporter le soutien aux entreprises dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de la télécommunication, des mines, de transports, de pêche et des petites unités de production manufacturés (savonneries, fabriques des boissons, industries de transformations des poissons, conserveries de tomates...). Aussi, il a été retenu comme une urgence le soutien à la relance des grandes entreprises, notamment la sucrerie de Kiliba, la cimenterie de Katana, les usines à thé à Walungu, à Kabare et à Kalehe en vue de créer de l'emploi et le revenu.

S'agissant du secteur minier, il a été identifié comme un secteur clé pour la relance de l'économie du Sud Kivu. Les potentialités sont énormes car la province regorge de richesses suivantes : or, coltan, wolframite, cassitérite, fer, chaux, diamant, pierre semi-précieuses, pétrole, gaz naturel etc... Pour cela il faudra :

- *encourager les entreprises minières à investir au Sud Kivu dans le respect des lois du pays et avec la volonté d'améliorer les conditions de vie des populations ;*
- *demander au gouvernement de revoir à la baisse les taxes à l'exportation sur les produits miniers pour juguler la fraude vers les pays limitrophes qui ont mis en place une fiscalité plus attrayante pour canaliser les ressources de notre pays ;*
- *appuyer les structures bancaires au Kivu en vue de favoriser le rapatriement des devises pour éviter leur évasion à l'extérieur du pays.*
- *soutenir un programme spécial d'encadrement du secteur minier artisanal en vue de réduire l'exploitation illégale, la fraude et la criminalité.*

6. Soutien aux initiatives populaires : notamment à travers le soutien aux coopératives agricoles et de consommation, aux projets de développement communautaire des associations de base et des ONG diverses. A cet effet, il faudra aussi relancer et renforcer les Coopecs et les institutions de microfinance en vue de décentraliser les services financiers en faveur des plus démunis, aux réfugiés et aux déplacés de retour chez eux. Il faudra soutenir en priorité les briqueteries en vue de permettre la réhabilitation des habitations villageoises détruites.

7. Réhabilitation des parcs et protection des écosystèmes : soutenir un programme de reboisement des zones affecté par les mouvements des populations fuyants les troubles, protéger les écosystèmes et les espèces animales du Sud Kivu en voie de disparition et le Parc de Kahuzi, promouvoir les activités touristiques pour accroître les recettes publiques et le développement de communautés vivant à la lisière du parc .

Les actions précises retenues sont détaillées dans le **Plan d'action** en annexe.

IV. CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

En plus des recommandations que le Gouvernement devrait transformer en décisions et orientations politiques, votre Atelier a aussi travaillé sur les mécanismes de financement et a retenu les options suivantes :

1. Au Sud-Kivu, les recettes publiques enregistrées sont insuffisantes pour la réhabilitation et la reconstruction de la province ;
2. Le Gouvernement provincial du Sud-Kivu devra mobiliser plus de recettes internes en fournissant des efforts importants pour juguler la fraude, le détournement des deniers publics et la lutte contre la corruption ;
3. Un apport complémentaire des ressources financières de la part du Gouvernement central et des partenaires internationaux est capital pour appuyer les projets de réhabilitation et de reconstruction de la province ;
4. Un budget permettant d'indemniser les entreprises et les projets économiques détruits par les guerres est à mobiliser et disponibiliser. Aussi, des mécanismes de financement bancaire facilement accessibles au secteur privé sont à mettre en place.
5. Votre Atelier demande la création d'un **Fonds de Stabilisation et de Reconstruction du Kivu**. Son mode opérationnel devra être plus élaboré en collaboration avec l'appui des experts nationaux et internationaux. Il devrait être fondé sur les principes suivants:
 - la conjonction des ressources internes et externes ;
 - l'accessibilité rapide par les populations du Kivu ;
 - l'appui aux priorités dégagées dans cette Conférence.
6. Votre Atelier recommande aussi la création d'une Banque de Reconstruction et de Développement du Kivu, pour soutenir le secteur économique. Celle-ci pourrait être constituée des parts mobilisables dans tout le Kivu mais aussi dans d'autres provinces du pays. Cet instrument serait un atout pour favoriser les transactions commerciales dans la région en même temps que la BDEGL renouvelée.
7. Le Plan de réhabilitation et de développement du Sud Kivu a besoin d'environ 400 millions de dollars américains pendant 4 ans tandis que son Plan d'action humanitaire annuel a besoin de 81 millions des dollars usd. Votre commission recommande au Gouvernement de finaliser techniquement et chiffrer avec précision son Plan d'action

Telles sont les recommandations de l'Atelier du Sud-Kivu à la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement du Nord Kivu et du Sud Kivu, que je vous demande d'adopter à l'unanimité.

Je vous remercie.

Fait à Goma, le 21 janvier 2008
